

De 1979 à 1983 ont été mises sur pied les Communautés autonomes qui intègrent « L'Etat autonome » espagnol. L'objectif de cette mutation considérable d'un Etat fortement centralisé, héritage du franquisme, était de rendre possible la vie en commun des différentes communautés humaines présentes en Espagne. Cet « Etat autonome » a généralement bien fonctionné. Il n'aura pu néanmoins empêcher un affrontement permanent entre les gouvernements nationalistes de certaines Communautés autonomes et le gouvernement de l'Etat. Cet affrontement a pris une forme, soit politique, soit constitutionnelle (s'agissant des conflits de compétences portés devant la Cour constitutionnelle). En 2003, les nationalistes basques ont entendu modifier radicalement, mais en vain, leur propre Statut d'autonomie. A leur suite, ce sont la plupart des partis politiques de la Catalogne qui ont tenté la même démarche et cette tentative a partiellement réussi. Aujourd'hui apparaissent différents projets de nouveaux Statuts d'autonomie, au moment même où la question de la révision de la Constitution espagnole se fait insistante. Ce sont ces évolutions politiques et constitutionnelles et leurs effets sur le devenir même de « l'Etat autonome », dont l'IRENEE se propose de rendre compte en faisant appel à d'éminents professeurs espagnols, qui font autorité dans leurs disciplines respectives.

Entre 1979 y 1983 quedaron establecidas las Comunidades Autónomas que integran « el Estado autonómico » español. El objetivo de esta trascendental transformación del Estado fuertemente centralizado, heredado del franquismo, fue posibilitar la convivencia entre las diferentes comunidades humanas presentes en España. Este « Estado autonómico » ha funcionado por lo general adecuadamente, pero no ha podido impedir del todo un enfrentamiento permanente entre los gobiernos nacionalistas de algunas comunidades autónomas y el gobierno del Estado. Dicho enfrentamiento ha adoptado ya sea forma política o bien forma constitucional, al tratarse en este caso de conflictos de competencias llevados ante el Tribunal Constitucional. En 2003 los nacionalistas vascos trataron de modificar radical, aunque infructuosamente, su propio Estatuto de Autonomía. A su vez, la mayoría de los partidos políticos catalanes ha intentado el mismo esfuerzo, tentativa parcialmente exitosa. Actualmente se presentan diferentes proyectos de nuevos estatutos de autonomía, en el momento mismo en que se intensifica el problema de revisar la Constitución Española. Estas tendencias políticas y constitucionales y su efecto sobre el futuro mismo de « el Estado autonómico » son los temas que el IRENEE se propone analizar, recurriendo a eminentes catedráticos españoles, reconocidos como autoridades en sus respectivas disciplinas.

Contact : Ludivine LAURENT – IGE - IRENEE – Tél./fax. : 03.83.19.26.20
l laurent@univ-nancy2.fr / www.univ-nancy2.fr



Colloque du vendredi 1^{er} Décembre 2006 organisé par
 L'Institut de Recherches sur l'Evolution de la Nation Et de l'Etat
 - IRENEE -
 Amphithéâtre Gény
 Entrée libre

Où va l'Etat autonome espagnol ?

Vendredi 1^{er} Décembre 2006
Faculté de droit – Amphi Gény

9h15 : Accueil des participants

9h30 : Discours d'accueil de MM. François LE POULTIER,
Président de l'Université Nancy 2, Olivier CACHARD, Doyen de la
Faculté de droit.

9h45 : Présentation du colloque par Stéphane PIERRE-CAPS,
Professeur de droit public, Directeur de l'IRENEE, Nancy-Université.

1^{ère} demi-journée
Présidence : François BORELLA,
Professeur de droit public et de science politique, Nancy
Université

10h00 : « Les changements dans l'Etat autonome espagnol », Prof. Dr. Javier Corcuera Atienza, Catedrático de Derecho Constitucional, Universidad del País Vasco.

10h30 : « La nation espagnole et les changements des statuts d'autonomie », Prof. Dr. Alberto Pérez Calvo, Catedrático de Derecho Constitucional, Universidad Pública de Navarra.

Pause

11h15 : « Les droits fondamentaux et les nouveaux statuts d'autonomie », Prof. Dr. Raúl Canosa Usera, Catedrático de Derecho Constitucional, Universidad Complutense de Madrid.

Débats

Déjeuner

2^{ème} demi-journée
Présidence : Vlad CONSTANTINESCO
Professeur de droit public et de science politique,
Université Robert Schumann

14h30 : « Le financement de l'Etat autonome », Prof. Dr. Alvaro Rodríguez Bereijo, Catedrático de Derecho Financiero de la Universidad Autónoma de Madrid, Ancien Président du Tribunal Constitutionnel.

15h00 : « L'échec du changement du pays basque », Alberto López Basaguren, Catedrático de Derecho Constitucional de la Universidad del País Vasco.

Pause

15h45 : « Le nouveau statut de la Catalogne », Francesc de Carreras i Serra, Catedrático de Derecho Constitucional de la Universidad Autónoma de Barcelona.

Débats

16h30 : Rapport de synthèse, Prof. Dr. Alvaro Rodríguez Bereijo.